



# BREAK BREAK...

## GRÈVE DU 9 MAI

Le 24 avril 2019

### GRÈVE FONCTION PUBLIQUE DU 9 MAI, LES ICNA SONT-ILS CONCERNÉS ?

#### NUMÉRO 1 : LA FIN DES CAP MOBILITÉ ET AVANCEMENT

Article 4 du projet de loi :

« Recentrage des attributions des CAP en **supprimant l'avis préalable de cette instance** respectivement sur les questions liées **aux mutations et aux mobilités** dans la fonction publique d'État et sur les questions liées **à l'avancement et la promotion** dans les trois versants de la fonction publique.

*Cette mesure est essentielle pour déconcentrer les décisions individuelles au plus près du terrain et doter les managers des leviers de ressources humaines nécessaires à leur action, dans le respect des garanties individuelles des agents publics. »*

#### CONCRÈTEMENT POUR LES ICNA

Les syndicats **NE PARTICIPENT PLUS** à la mobilité des contrôleurs

Le choix des candidats échappe au regard des représentants et ne sera **MÊME PLUS PONDÉRÉ** par l'avis de la CAP

Sans syndicat présent, les débats et choix se font dans l'**OPACITÉ LA PLUS TOTALE**

Finis les équilibres nationaux, les décisions reviennent à l'**ENCADREMENT LOCAL**

Mutations, promotions, le **FAIT DU PRINCE**



La totalité des syndicats de fonctionnaires fait le constat que le projet de loi de transformation de la fonction publique est une régression pour les agents publics que nous sommes. Ils appellent tous les fonctionnaires à cesser le travail le 9 mai prochain pour s'opposer aux mesures contenues.

À ce stade, rien, absolument rien, ne laisse entrevoir dans ces mesures une exception pour le corps ICNA.



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

[www.icna.fr](http://www.icna.fr)